

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Réunion du Conseil d'Administration Du 21 mars 2019 à 18 heures, salle du Conseil Municipal

### COMPTE-RENDU

**Présents** : M. Franck PERRY, Président, Mme Sylvie VINCENT, Vice-présidente.

Mmes Sylvie CONRAUX (à compter du point n°4) et Suzanne VAUTHIER.

MM. Camille COLLIGNON, Michel CORDIER, Daniel GENRAULT, Pierre GÉRARD, Joël GROSJEAN et Jean-Marie MIGEOT.

**Excusés** : Mmes Anne-Marie MESSERLIN, Nicole GEORGES (pouvoir à Suzanne VAUTHIER), Véronique GROSSIER (pouvoir à Joël GROSJEAN), Denise MAIRE (pouvoir à Camille COLLIGNON) et Christine PECHEUR.

MM. Alexandre CHOPINEZ et Philippe DECHASEAUX.

**Secrétaire de séance** : Daniel GENRAULT

#### 1) Approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2019

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 19 février 2019.

#### 2) Compte de gestion du receveur pour 2018

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est appelé à constater l'identité des sommes inscrites au compte de gestion 2018 du comptable avec celles du compte administratif 2018 pour le budget du CCAS, et de dire qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur concernant le budget principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et correspond au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur.

#### 3) Examen et vote du compte administratif 2018

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, désigne Mme Sylvie VINCENT en qualité de présidente de séance lors du vote du compte administratif.

Le compte administratif 2018 du budget général présente les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	303 350,12	351 223,74	47 873,62
INVESTISSEMENT	18 719,34	28 737,47	10 018,13
<b>TOTAL</b>	<b>322 069,46</b>	<b>379 961,21</b>	<b>57 891,75</b>

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Le chapitre 011, charges à caractère général, est réalisé à 72,80%. La baisse des charges liées aux bâtiments s'explique par le transfert des activités des Ateliers Tremplin du bâtiment l'Impériale à la Maison Ressources au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Le chapitre 012, charges de personnel, est réalisé à 99,13%. Deux décisions modificatives d'un montant total de 55 000 € ont été votées afin de régulariser la situation d'un agent en arrêt maladie.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est réalisé à 65,94%. Les dépenses de l'article 6562, aides, ont été inférieures aux prévisions, le nouveau dispositif de la bourse au permis ayant été reporté en 2019 pour des raisons d'organisation.

Au total, les prévisions de dépenses réelles sont réalisées à plus de 91%. Le CCAS a su maîtriser ses dépenses en mobilisant les agents présents et en mutualisant les actions.

Quant aux opérations d'ordre, elles enregistrent les écritures comptables relatives aux amortissements à l'article 6811. Ces dépenses participent à l'autofinancement, elles constituent des recettes d'investissement d'un montant équivalent.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Comme en dépenses, le total des réalisations correspond aux titres émis et aux produits à encaisser au titre de l'année 2018.

Le chapitre 013, atténuation de charges, retrace les remboursements par l'assurance des dépenses de personnel supportées par le CCAS pour les agents placés en congé maladie.

Les prévisions du chapitre 70, produits des services et du domaine sont réalisées à 99,86%. Ce chapitre enregistre notamment la vente de bois provenant de la forêt de Maximois dont les crédits ont été modifiés par une décision modificative.

Le chapitre 74, dotations et subventions est réalisé à 101,93% suite au versement sur l'exercice 2018 de reliquats de subventions 2017.

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante, est réalisé à 56,45%, le montant des locations de salles étant inférieur aux prévisions.

Le chapitre 77, produits exceptionnels, comptabilise le versement du casino.

Globalement, les prévisions de recettes réelles de l'exercice enregistrent un pourcentage de réalisation de 105,16%, ce qui a permis de dégager un excédent de fonctionnement significatif.

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES

Les dépenses d'investissement correspondent :

- à l'achat des tablettes et des ordinateurs effectué par le CCAS pour permettre l'organisation des ateliers informatiques dans le cadre des Goûters Pratiques Séniors (GPS), (article 2183)
- à l'achat de mobilier pour l'agencement de l'accueil de la Maison Ressources, (article 2184)

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Les recettes d'ordre sont essentiellement constituées par les amortissements (articles 28...).

Le président ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif du CCAS tel qu'il figure en annexe.

Arrivée de Madame Sylvie CONRAUX à 18h15.

### 4) Affectation du résultat de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif 2018 présente :

Un total de dépenses de fonctionnement de .....	303 350,12
Un total de recettes de fonctionnement de .....	324 521,96
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de .....	21 171,84
Un résultat antérieur reporté de .....	26 701,78
Soit un excédent global de fonctionnement de .....	47 873,62
Un total de dépenses d'investissement de .....	18 719,34
Un total de recettes d'investissement de .....	7 569,90
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de .....	- 11 149,44
Un résultat d'investissement antérieur de .....	21 167,57
Un résultat d'investissement reporté de .....	00,00
Soit un excédent global d'investissement de .....	10 018,13

En conséquence, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement aux articles 002 de la section de fonctionnement et 001 de la section d'investissement.

### 5) Budget primitif 2019

Le budget 2019 qui est soumis à votre approbation présente une masse totale de 342 600 130 € dont 325 000 € en section de fonctionnement, soit 94,86 % de la masse totale et 17 600,13 € en section d'investissement, soit 5,14 % du total.

Comme les années précédentes, les résultats de l'exercice 2018 sont repris dans le projet de budget.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT		TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT		TOTAL
011	Charges à caractère général	56 490,00	013	Atténuation de charges	5 000,00
012	Charges personnel	235 165,00	70	Produits des services	33 000,00
65	Autres charges gestion courante	17 200,00	74	Dotations et participations	233 500,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	75	Autres produits gestion cour.	1 626,38
68	Dotations amortissements	7 582,00	77	Produits exceptionnels	4 000,00
022	Dépenses imprévues	8 463,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	47 873,62
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>325 000,00</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>325 000,00</b>
DÉPENSES INVESTISSEMENT		TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT		TOTAL
13	Autres amortissements	00,00	10	FCTVA	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 600,13	28	Amortissements immobilisations	7 582,00
			001	Excédent d'investissement reporté	10 018,13
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>17 600,13</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>17 600,13</b>

Monsieur le Président précise qu'il convient d'ajouter la recette générée par la vente d'ouvrages organisée par la Médiathèque qui sera reversée au CCAS et qui s'élève à 1 348€.

Pierre GERARD souhaite avoir des précisions quant à l'utilisation des crédits votés en « Dépenses imprévues ». Monsieur le Président lui explique qu'en cas d'urgence, le CCAS peut recourir à ces crédits pour venir en aide à une ou des familles dans le besoin. Il rappelle également qu'un logement de la ville peut être mis à disposition en cas de nécessité, ce qui évite les frais d'hôtel.

En réponse à Sylvie CONRAUX, Sylvie VINCENT précise que la chambre de l'hôpital qui pouvait accueillir des personnes en situation de logement d'urgence n'existe plus. Monsieur le Président fait remarquer que toutes les institutions se désengagent de plus en plus et qu'il est difficile de rendre le même service aux usagers avec moins d'argent.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve, chapitre par chapitre le projet de budget 2019.

## **6) Informations**

### Subventions aux associations

Dans le cadre de leurs activités, certaines associations ont sollicité une aide financière pour l'année 2019 en joignant à leur demande un dossier retraçant leurs activités et leurs sources de financement.

Sylvie CONRAUD demande si la subvention sollicitée par Vittel Accueil est identique à l'année dernière.

Sylvie VINCENT lui répond par l'affirmative. Monsieur le Président souligne l'importance d'aider des associations comme Vittel Accueil pour leur permettre de poursuivre leurs actions en faveur des personnes âgées.

Sylvie VINCENT rappelle l'intervention effectuée par les jeunes à Vittel Accueil lors des « chantiers jeunes 2018 », et encourage la mise en place de toutes les actions créatrices d'un lien intergénérationnel.

Au vu des dossiers reçus, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt communal, le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention aux associations ci-après :

L'association Vittel Accueil sollicite une subvention de fonctionnement de 18 522 € destinée à financer leurs actions en faveur des personnes âgées dans le but de favoriser le lien social et de contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie (partage de repas, animations, participation à la vie sociale et culturelle de la commune). Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 60 025 €.

La Chambre Régionale du Surendettement Social des Vosges (CRESUS) sollicite une subvention de fonctionnement de 50 € destinée à financer leurs interventions en faveur des personnes en situation de surendettement ou de mal endettement. Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 37 800 €.

### Point sur le nouveau dispositif de la bourse au permis de conduire pour les 16/17 ans :

Sylvie VINCENT présente aux membres du Conseil d'Administration les pistes envisagées pour mettre en place le dispositif de la bourse au permis de conduire des jeunes de 16 à 17 ans en conduite accompagnée :

- bourse d'un montant de 420 € pour 35h de bénévolat
- 4 sessions par an pendant les vacances scolaires : 2 semaines en février, 1 semaine en avril et 1 semaine en octobre ; la matinée aux services techniques (encadrement par l'éducateur spécialisé du CCAS) et l'après-midi au service jeunesse (encadrement par un animateur)
- 4 jeunes par session soit 16 jeunes maximum par an
- 3 commissions par an 1 à 2 mois avant chaque session.

Sylvie VINCENT a rencontré les responsables des trois auto-écoles de Vittel qui sont favorables au dispositif.

Monsieur le Président rappelle que ce projet fait suite à une demande exprimée par les parents lors des rencontres effectuées dans le cadre des chantiers jeunes.

Sylvie VINCENT précise que le dispositif sera présenté au prochain Conseil d'administration du CCAS. Les conditions d'obtention sont identiques au dispositif en cours pour les majeurs. Il est cependant demandé au jeune en conduite accompagnée d'effectuer ses heures de bénévolat et d'obtenir son code de la route dans un délai de six mois contre un an pour le jeune en conduite traditionnelle.

### Point sur les actions en cours

Sylvie VINCENT signale qu'une convention de mise à disposition du véhicule du Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien (CHOV) au CCAS est en cours de rédaction. Ainsi, le CCAS pourra utiliser ce minibus de 9 places de manière ponctuelle pour ses actions collectives.

Sylvie VINCENT se félicite de la nouvelle organisation des Ateliers Tremplin. Les usagers ont bien intégré les nombreux ateliers mis en place et participent activement aux actions. Le projet « je consomme autrement » en est un bel exemple, et l'exposition « Recycle Art » créée et installée par les bénéficiaires a rencontré un vif succès. Les deux référentes RSA travaillent en parfaite collaboration tant sur le suivi individuel que sur les actions collectives.

Afin de mettre en avant les dons effectués par le Casino et la Médiathèque de Vittel, deux sorties culturelles seront organisées sur Epinal et ses environs. La presse sera invitée à couvrir ces deux événements.

Sylvie CONRAUD demande s'il est possible de recourir à des bus scolaires pour organiser ces sorties. Les bus étant agréés, Sylvie VINCENT lui répond par l'affirmative.

Camille COLLIGNON profite de cet échange pour signaler que lors de la descente des enfants, les bus scolaires n'arrêtent pas leur moteur et les exposent ainsi aux gaz d'échappement. Monsieur le Président signale qu'il a déjà fait remonter cette information, sans effets sur la durée.

#### Point sur le dernier conseil communautaire

Sylvie VINCENT déplore les nombreuses discordances relevées dans les réponses fournies par le Président de la Communauté de Communes Terre d'Eau. En effet, le projet de création d'une MSAP itinérante n'est pas adapté aux particularités du territoire (zones blanches qui ne permettront pas de se connecter facilement à internet, vaste étendue...). En milieu rural, les communes ayant toutes le même poids, il est difficile d'entrer dans une démarche de territoire cohérente au vu des situations de concurrence existantes. De plus, il sera nécessaire de faire l'achat d'un véhicule. Fort heureusement, les partenaires ont maintenu leurs permanences à la maison ressources, malgré l'absence de label MSAP. De plus, la maison ressources accueille également un nouveau service : le point d'accès au droit.

En ce qui concerne le Transport A la Demande (TAD), la situation est identique. Sylvie VINCENT regrette que l'attitude du Président de la codécom n'ait pas permis la tenue d'une réunion destinée à améliorer ce service.

#### **7) Questions diverses**

Sylvie VINCENT souligne le succès rencontré par le forum de l'emploi le 20 mars dernier au Palais des Congrès de Vittel. Une centaine d'entreprises étaient présentes et plus de 300 offres d'emploi ont été proposées. L'année prochaine, une réflexion sera faite pour trouver une solution concernant la vingtaine d'entreprises n'ayant pas trouvé de place.

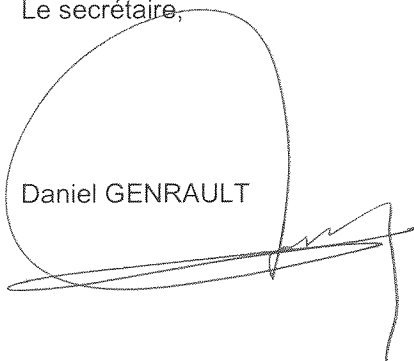
Monsieur le Président souhaite que ce concept soit décliné sur Mirecourt et Neufchâteau plusieurs fois par an.

En l'absence de question et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

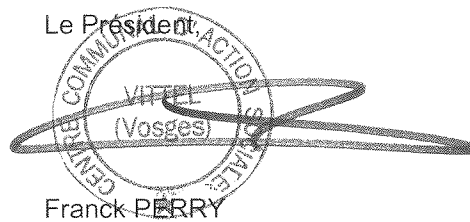
Vittel, le 21 mars 2019

Le secrétaire,

Daniel GENRAULT



Le Président



Franck PERRY